

## REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TICPE SUR LE GAZOLE PREMIER SEMESTRE 2016

### L'essentiel

En application de l'article 265 septies du Code des douanes, les entreprises qui utilisent des véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises peuvent bénéficier, sur demande, d'un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE-ex TIPP) sur la base de leurs consommations totales de gazole.

Une circulaire de la direction générale des douanes du 15 avril 2016 a fixé pour le premier semestre 2016 :

- d'une part, le taux de remboursement d'une fraction de la TICPE sur le gazole selon la région d'approvisionnement. Ce taux est de 7,97 Euros/hectolitre dans toutes les régions sauf en Corse et Poitou-Charentes où il est de 5,47 Euros/hectolitre ;
- d'autre part, le taux de remboursement forfaitaire pouvant être retenu sur option par les entreprises s'approvisionnant dans au moins trois régions différentes. Ce taux est de 7,86 Euros/hectolitre.

**Les taux de remboursement en Euros par hectolitre pour le premier semestre de l'année 2016 sont précisés ci-après.**

Par ailleurs, le formulaire Cerfa à utiliser pour les demandes de remboursement a été actualisé. Il convient désormais d'utiliser le **formulaire 13693\*4**, qui est identique au précédent, à l'exception de certaines précisions concernant les informations à fournir. Il est désormais indiqué que le numéro VIN et la copie des certificats d'immatriculation ne sont obligatoires que pour les véhicules immatriculés dans les pays de l'Union Européenne autres que la France.

Vous trouverez la nouvelle version de ce formulaire ci-après.

#### Contacts :

[daj@fntp.fr](mailto:daj@fntp.fr)

[dtr4@fntp.fr](mailto:dtr4@fntp.fr)

#### TEXTES DE REFERENCE :

Article 265 septies du Code des Douanes

Circulaire du 15 avril 2016 du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget

## Année 2016 - Premier semestre

Taux de remboursement partiel de la TICPE  
en Euros par hectolitres

Région	Taux de remboursement
Alsace	7,97
Aquitaine	7,97
Auvergne	7,97
Basse Normandie	7,97
Bourgogne	7,97
Bretagne	7,97
Centre	7,97
Champagne-Ardenne	7,97
Corse	<b>5,47</b>
Franche-Comté	7,97
Haute Normandie	7,97
Ile de France	7,97
Languedoc-Roussillon	7,97
Limousin	7,97
Lorraine	7,97
Midi-Pyrénées	7,97
Nord-Pas-de-Calais	7,97
Pays de la Loire	7,97
Picardie	7,97
Poitou-Charentes	<b>5,47</b>
PACA	7,97
Rhône-Alpes	7,97

<b>TAUX FORFAITAIRE PONDÉRÉ</b>	<b>7,86</b>
---------------------------------	-------------

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TICPE TRANSPORTEURS ROUTIERS

au titre des articles 265 septies et octies du code des douanes

### CADRE I. Choix du régime

cochez la case correspondante<sup>1</sup> :

- VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER EN COMMUN DE VOYAGEURS
- ou*
- VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

### CADRE II. Période semestrielle et année concernées

Sélectionnez la période et précisez l'année concernée par votre demande :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

*ou*

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

### CADRE III. Informations sur le bénéficiaire

Raison sociale de l'entreprise (ou nom, prénom de l'exploitant le cas échéant) :

Numéro SIREN :

Numéro de TVA intracommunautaire pour les entreprises installées hors de France :

Adresse :

État membre de l'Union européenne :

Activité (code APE délivré par l'INSEE) :

Personne à contacter (nom, prénom et fonction) :

Téléphone :

Télécopie :

Mèl :

N° redevable de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR), le cas échéant :

Si vous êtes redevable de la TSVR, avez-vous fourni les pièces justificatives liées à cette taxe au service compétent :

OUI  / NON

**CADRE IV. Nombre total de véhicules repris dans la demande<sup>2</sup> : .....**

#### **LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DOIT ETRE ADRESSEE :**

- AUPRES DU BUREAU DE DOUANE COMPETENT
- **A PARTIR DU PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA FIN DU SEMESTRE CONSIDERE ET AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE DE LA DEUXIEME ANNEE QUI SUIVIT.**

(1) Si l'opérateur exerce une double activité (transport de marchandises et transport de voyageurs), il doit déposer deux demandes de remboursement, une pour chacun des régimes.

(2) Total des véhicules pour lesquels le remboursement est demandé qui figure au tableau ci-après dénommé « état du parc ».

## CADRE V. Calcul du remboursement partiel de la TICPE

**LE CALCUL EST EFFECTUÉ, AU CHOIX DE L'OPÉRATEUR, EN APPLIQUANT :**

**SOIT LES TAUX RÉGIONAUX  / SOIT LE TAUX FORFAITAIRE**

- **TAUX RÉGIONAUX**<sup>(3)</sup> : Nombre de litres pour lequel le remboursement est demandé, détaillé par région d'achat, et par montant du remboursement correspondant :

	<b>Nombre de litres de <u>gazole acquis en France</u> sans décimale [a]</b>	<b>Taux de remboursement (en €/hl) [b]</b>	<b>Montant du remboursement ([a]x[b])/100</b>
Alsace			
Aquitaine			
Auvergne			
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne			
Centre			
Champagne Ardenne			
Corse			
Franche-Comté			
Haute-Normandie			
Ile-de-France			
Languedoc-Roussillon			
Limousin			
Lorraine			
Midi-Pyrénées			
Nord-Pas-de-Calais			
Pays de Loire			
Picardie			
Poitou-Charentes			
Provence-Alpes-Côte d'Azur			
Rhône-Alpes			
<b>TOTAL :</b>			

- **TAUX FORFAITAIRE**<sup>(4)</sup>, uniquement pour les entreprises qui ont acheté du gazole dans au moins trois régions différentes :

	<b>Nombre de litres <u>gazole acquis en</u> <u>France</u> sans décimale [a]</b>	<b>Taux forfaitaire (en €/hl) [b]</b>	<b>Montant du remboursement ([a]x[b])/100</b>
<b>TOTAL :</b>			

(3) Ne remplir cette rubrique que dans le cas d'une demande de remboursement aux taux régionaux. Il est rappelé que les factures d'achat du gazole peuvent être exigées.

(4) Ne remplir cette rubrique que si vous optez pour le taux forfaitaire. Il est rappelé que les factures d'achat du gazole peuvent être exigées.

**Raison sociale :**

**SIREN :**

**Semestre/année :**

**CADRE VI. Enregistrement de la déclaration**

Je certifie exactes les mentions de la présente déclaration et m'engage à présenter, à première réquisition du service des douanes, les factures d'achat de gazole en France et tous les justificatifs des éléments déclarés dans la demande. Les factures et autres justificatifs liés aux véhicules doivent être présentés par véhicule.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature :

Prénom, Nom et qualité <sup>(5)</sup> :

Cachet de l'entreprise :

(5) Lorsque l'entreprise confie le dépôt de sa demande à un tiers (par exemple son mandataire), celui-ci signe en portant la mention : « Mme, M. X, société Y, agissant au nom et pour le compte de l'entreprise indiquée ci-dessus » et joint le mandat qui lui a été donné à cet effet.

**Pièces à joindre à la demande**

- . un relevé d'identité bancaire (RIB) faisant figurer vos coordonnées sous forme d'IBAN et de BIC
- . copie du contrat de location, sous-location, ou de crédit-bail, le cas échéant
- . mandat donné par le bénéficiaire à un mandataire pour déposer sa demande, le cas échéant
- . copie des certificats d'immatriculation des véhicules immatriculés dans un des pays de l'Union européenne, le cas échéant
- . copie des factures d'acquisition du gazole en France métropolitaine pour les exploitants ou les personnes dont le siège social est situé dans un des pays de l'Union européenne, le cas échéant
- . copie de l'arrêté préfectoral relatif à la circulation d'un petit train routier touristique, le cas échéant

Réservé au bureau de douane  
pour l'enregistrement de la demande

N° d'enregistrement de la déclaration : \_\_\_\_\_

Cachet dateur

Date et visa du chef de service  
pour la validation de la liquidation du remboursement  
(Prénom, Nom et qualité)

Raison sociale : .....

SIREN : .....

Semestre/année : .....

